



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 mai 2023 à 20H00.

Sous la Présidence de M. René WUNENBURGER, Maire.

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présent(s) : **13**

Conseillers absent(s) : **2**

Procuration(s) : **1**

Conseiller supplémentaire : **1**

Présents : Mmes et MM. Frédéric BIEBER ; Danielle CANAC ; Xavier CYREK ; Julie FLICK ; Hélène GERAULT ; Alain HABER (adjoint) ; Jean-François HURST ; Chantal JACOB (adjointe) ; Marie KREYE-DAUER ; Clarisse LANGER ; Pierre OSTER (conseiller délégué) ; Claude WERLÉ.

Absents excusés : M. Nicolas GINTER donne procuration à M. Pierre OSTER ; Florence HOOGSTOEL-MILLOUX .

Absent avec voix non délibérative : M. Bruno SCHUG.

Date de la convocation : 25 avril 2023.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 3 avril 2023.
3. Demande de subventions concernant la statue de la « Vierge à l'Enfant en Majesté » pour l'Eglise Saint-Pancrace.
4. Refacturation de travaux.
5. Attribution de subventions aux associations pour l'année 2023.
6. Aménagement du jardin de la Fraternité.
7. Préparation de la Journée citoyenne 2023.
8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement 2022.
9. Comptes-rendus de réunions.
10. Agenda.
11. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Danielle CANAC est désignée comme secrétaire de séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 3 avril 2023.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Adopte le Procès-verbal du conseil municipal du **3 avril 2023**.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Demande de subventions concernant la statue de la « Vierge à l'Enfant en Majesté » pour l'Eglise Saint-Pancrace.

Par délibération du 31 janvier 2022, la commune avait demandé une subvention à la Communauté de communes du Kochersberg au titre du « petit patrimoine », à hauteur de 30% maximum, concernant la statue de la « Vierge à l'Enfant en Majesté » pour l'Eglise Saint-Pancrace.

Pour rappel, en 2014, La Commune et la Paroisse de Griesheim-sur-Souffel, dans une démarche commune et concertée, ont sollicité par un courrier, la direction des musées de la ville de Strasbourg, afin de pouvoir reprendre possession de la statue de la Vierge de Griesheim-sur-Souffel qui est conservée au Musée de l'Œuvre Notre-Dame depuis 1897 à la suite d'une délibération du conseil municipal de l'époque.

La commune souhaitait le retour de cette statue, qui ne peut se faire que sous la forme d'un dépôt pour l'Eglise Saint-Pancrace, avec des normes de sécurité. En outre, elle souhaitait la restaurer.

Des devis ont été réalisés par le service « conservation-restauration de sculptures » des Musées de France - Monuments historiques de Nancy pour la restauration de la statue et son soclage. La menuiserie MONSCHIN a fait des devis pour les cylindres de l'Eglise (concernant la sécurisation du projet). L'entreprise BITSCH a fait un devis pour la mise en lumière de la sculpture.

La commune peut demander des subventions notamment à la Communauté de communes du Kochersberg au titre du « petit patrimoine », à hauteur de 30% maximum. Elle peut aussi solliciter d'autres subventions.

Les montants des devis ont été actualisés, la délibération doit être mise à jour pour pouvoir présenter un dossier **de demande de subvention**, à la Communauté de communes :

Monument concerné	Coût HT en €	Subvention demandée à la Communauté de Communes
Restauration d'une Vierge à l'Enfant en Majesté	4 668,00	1 400,40
Soclage et sécurisation de la statue	2 715,00	814,50
Cylindres pour sécurisation de la statue	1 034,20	310,26
Eclairage et mise en lumière de la statue	644,50	193,35
TOTAL	9 061,70	2 718,51

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de réaliser l'opération ci-dessous.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter sur ce dossier une subvention auprès de la Communauté de communes du Kochersberg au titre du « petit patrimoine », et/ou les subventions de l'Etat (si éligibilité).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Refacturation de travaux.

La commune de Griesheim-sur-Souffel a réalisé des travaux de rénovation des trottoirs, rue du Maréchal Leclerc, devant l'entreprise JOST.

La facture GCM n°1230248 en date du 31.03.2023 libellée au nom de la commune, a été divisée en trois parties (communale, entreprise JOST et ES).

Lors de la signature du devis, il a été convenu, que l'entreprise JOST et l'entreprise ES prennent en charge la partie des travaux les concernant. Une convention tripartite sera établie.

La commune émettra des titres de recette pour les montants concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de payer la totalité de la facture ci-dessous.
- Récupérera la part des entreprises concernées par un titre de recette, avec établissement d'une convention tripartite.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Attribution de subventions aux associations pour l'année 2023.

Plusieurs associations ont sollicité auprès de la commune une demande de subvention pour l'année **2023**. Après examen des dossiers,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder une subvention aux associations suivantes :

Associations	Montants
Amicale des Sapeurs-pompiers la Souffel	600 €
Chorale Sainte-Cécile	300 €
Alsace Nature	300 €
Association Une Rose un Espoir	200 €
Association CAT' MonDoux	500 €
Les Restaurants du Cœur	300 €
CARITAS Alsace	300 €
Association Régionale l'Aide aux Handicapés Moteurs (ARAHM)	300 €

- Les dépenses de subvention seront imputées à l'article 65748.

La délibération est adoptée à 14 voix pour et 1 contre.

6. Aménagement du jardin de la Fraternité.

Le courrier pour la distraction du jardin a été envoyé à l'archevêché de Strasbourg, qui le transmettra à la préfecture pour prendre un arrêté préfectoral.

En outre, l'entreprise ERHARDT-OBRECHT interviendra pour la réfection du muret de clôture et les travaux de couverture concernant la gloriette du jardin.

7. Préparation de la Journée citoyenne 2023.

Cf compte-rendu commission « Journée citoyenne » du 16 mars 2023.

La Journée citoyenne se déroulera le samedi 13 mai 2023 à partir de 8h00.

Les chantiers avec les responsables sont les suivants :

- Poursuite de l'aménagement du jardin de la Fraternité (désherbage, pose liner cascade...)** : Pierre OSTER, Xavier CYREK, Claude WERLÉ
- Ponçage et lasure des bancs de l'aire de jeux** : Bruno SCHUG et Jean François HURST.
- Fleurissement** : Danielle CANAC
- Mise en valeur du patrimoine historique et militaire de la commune sur le site du Nellkopf** : Frédéric BIEBER, Thierry JACOB.
- Préparation du repas et de la salle pour le repas en commun, suivi de la vaisselle et du rangement** : Clarisse LANGER, Florence HOOGSTOEL-MILLOUX. Barbecue prévu (Alain HABER, Claude HIEBEL).
- Entretien des cours de tennis extérieurs** : Julie FLICK.
- Ateliers enfants pour les 3 à 12 ans** : Marie KREYE-DAUER et Hélène GERAULT.

Chaque chef de chantier prépare le matériel pour son chantier.

8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement 2022.

Cf document présenté en séance et disponible en mairie.

9. Comptes-rendus de réunions.

- **Vie communale :**

4 avril : comité directeur SIVOM.

5 avril : Rencontre Municipalités des deux communes. Echanges d'informations concernant les projets respectifs de chacune des communes.

6 avril : commission Journée Citoyenne.

28 avril : CMDJ.

- **CoKoKo :**

11 avril, 2 mai : réunion PCAET.

- **Autres :**

21 avril : SCOTERS.

26 avril : SDEA – GT- Energie.

2 mai : rencontre avec Pia IMBS - ZFE. Augmentation du cadencement des bus

10. Agenda.

L'agenda a été distribué avec la note de synthèse.

11. Divers.

- **L'organisation de la fête de la Musique a été évoquée : la date du 17 juin après-midi a été annoncée. Une nouvelle association intitulée, HAPI (Histoire, Animation, Patrimoine, Initiative) est en cours de constitution et pourrait se charger de la préparation de cet évènement.**
- **Dates prévisionnelles des prochains conseils pour 2023 : 5 juin, 3 juillet, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre.**
- **Réunions SIVOM : 22 mai (Pfulgiesheim), 11 septembre (Dingsheim), 13 novembre (Griesheim).**

Séance close à 22h10.

Prochaine séance prévue le 5 juin 2023 à 20h00.

Secrétaire de séance	Maire
----------------------	-------

Retrouvez tous les comptes-rendus du Conseil municipal sur notre site Internet :
www.griesheim-sur-souffel.fr